

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 8 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 8 décembre 2020, à 18 h
30.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
extraordinaire ce 8 décembre 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire, présent au lieu ordinaire des séances, 2450 rue
Victoria, Sainte-Julienne.

Est également présente, madame Nathalie Girard, directrice
générale adjointe et secrétaire adjointe.

Le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de subvention ~ Infrastructure Jeunesse ~ Chalet
Parc Quatre-Vents
4. Demande de subvention ~ Infrastructure Jeunesse ~ Maison
Des Jeunes
5. Période de questions
6. Levée de la séance

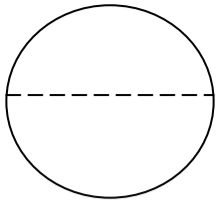
20-12X-483

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
20-12X-484

**DEMANDE DE SUBVENTION ~ INFRASTRUCTURE JEUNESSE ~
CHALET PARC QUATRE-VENTS**

- CONSIDÉRANT l'appel de projet dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse*;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme reçoit les demandes jusqu'au 21 janvier 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder à la rénovation et à l'agrandissement du chalet du parc Quatre-vents;
- CONSIDÉRANT QUE le parc Quatre-vents offre des aires de jeux intéressantes pour les 15-29 ans, soit un terrain de tennis, un terrain de balle, une patinoire 4 saisons;
- CONSIDÉRANT QUE la réfection et l'agrandissement du chalet offriront un espace permettant d'offrir divers services telles toilette, salle, aire de restauration;
- CONSIDÉRANT QUE la rénovation et l'agrandissement engendrent des coûts évalués à plus de 700 000 \$;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

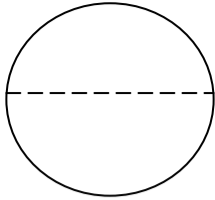
QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention au montant de 300 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux Infrastructures jeunesse* pour la rénovation et l'agrandissement du chalet du parc Quatre-vents.

ADOPTÉE

20-12X-485

**DEMANDE DE SUBVENTION ~ INFRASTRUCTURE JEUNESSE ~
MAISON DES JEUNES**

- CONSIDÉRANT l'appel de projet dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse*;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme reçoit les demandes jusqu'au 21 janvier 2021;
- 7CONSIDÉRANT QUE le conseil a acquis la résidence du 2250, route 337;
- CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'en faire une Maison des Jeunes;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nécessite des rénovations afin de le rendre conforme aux exigences en matière de bâtiment public;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention au montant de 165 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux Infrastructures jeunesse pour la mise aux normes de la future Maison des Jeunes qui sera située au 2250, route 337.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance a lieu sans présence du public, mais diffusée en vidéoconférence. Les citoyens sont donc invités à transmettre leur question par écrit.

20-12X-486

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe